

Commercialisation finie pour le Clos du Plessis

Casson — Avec la future remise d'ouvrages place Montréal et au Clos du Plessis, la commune reprendra bientôt l'entretien de la voirie et celui des espaces verts laissés à l'abandon.

« **Plus aucun lot n'est disponible.** »

C'est par cette déclaration que Marc Babu, chargé d'opérations à la Société Loire-Atlantique développement (SELA) ferme une parenthèse longue de cinq ans, débutée avec le projet de construction du lotissement du Plessis et de la maison médicale.

Situé à l'entrée de Casson, en direction de Sucé-sur-Erdre, il regroupe une trentaine de parcelles proches des services et des écoles, dans le prolongement de la place Montréal. Construite en premier, elle structure autour de son parking les logements sociaux et la maison médicale.

De cet ensemble, seul la partie utilisée lors du marché appartient à la commune. Le reste de la voirie et les espaces verts constituent encore la propriété de la SELA. Une situation qui devrait rapidement changer avec la fin de la commercialisation. « **En début d'année, nous allons procéder à une remise des ouvrages, annonce Marc Babu. Il s'agit de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage. Le foncier sera rétrocedé plus tard.** »

Un nouveau technicien

Ce changement améliorera le cadre de vie des habitants, excédés par l'entretien des espaces publics en général, et verts en particulier. Plantes mortes, parterres envahis par les adventices et jardiniers trop rares, deviendront de l'histoire ancienne. Un changement avec un coût, puis-



La voirie est finie et les piétons ont la priorité, mais les automobilistes devront redoubler d'attention car il n'y a pas de trottoirs.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

que le service technique, constitué de quatre personnes dont trois sur le terrain, est déjà en sous-effectif pour la charge actuelle de travail.

Envisagée un temps, l'hypothèse de la sous-traitance a été écartée en raison de son prix : 10 000 € HT et à condition que tout ait préalablement été remis en état. C'est pourquoi Philippe Euzénat, maire de Casson, a

annoncé l'embauche d'un nouveau technicien « **pour offrir aux Cassonnais un service de qualité** ».

Sur place, le Clos du Plessis est ouvert à la circulation en zone limitée à 20 km/heure. Une décision qui facilite la construction et réduit les coûts, puisque nul trottoir n'est obligatoire.

La priorité est donnée aux piétons, mais la route reliant le Clos à la place

Montréal ne prévoit aucun passage qui leur soit spécifiquement réservé. De même que la vitesse très limitée n'est rappelée par aucun obstacle physique, même sur la rue traversant le lotissement. Ces choix seront mis à l'épreuve par l'usage que les habitants feront de ces espaces publics, ainsi que par la conduite des automobilistes.